

Commission Technique 3AF- SIGMA2



**Commentaires sur le rapport préliminaire d'évaluation
des UAP remis au Congrès par l'ODNI US**

3AF

La Société Savante
de l'Aéronautique et de l'Espace



Points principaux analysés par SIGMA2 sur le rapport de l'ODNI sur la question UAP

Résumé :

Le rapport sur les UAP établi par le Bureau du Directeur National du Renseignement (ODNI¹) américain, est une évaluation de menace et de sécurité, selon les directives du Congrès américain, en lien avec l'observation fréquente d'UAP dans l'espace aérien américain. Il fait le point également sur l'avancement des travaux de l'UAP Task Force et formule des recommandations sur des axes de progrès.

Le rapport établit des conclusions préliminaires à partir de l'analyse de 144 cas d'observation visuelle, radar, infrarouge, recueillis principalement entre 2019 et 2021, par l'US Navy. Il établit la présence répétée de phénomènes ou d'objets dans l'espace aérien américain, à proximité de zones d'essais. La conclusion préliminaire est le constat d'une présence aérienne, constituant une menace potentielle pour la sécurité et la sûreté aérienne. Cette menace est liée aux perturbations impactant le déroulement de tests ou d'exercices aériens, dont la sécurité des vols, mais aussi à l'éventualité d'engins « espions » provenant d'une puissance étrangère, disposant de technologies avancées, surpassant les technologies américaines. Un certain nombre de ces cas, mesurés par des capteurs multiples, montrent des caractéristiques cinématiques (accélérations, vol stationnaire face au vent) hors norme, et parfois des signaux électromagnétiques. Néanmoins, si la classification prévoit une classe de phénomènes inconnus, non vide, l'Hypothèse Extra-Terrestre (HET) n'est pas évoquée.

Par ailleurs, le rapport incite à l'amélioration de la fiabilité des observations par des procédures normalisées de recueil de données entre les différents services (USAF, US Navy, aviation civile), mais aussi par des senseurs adaptés et des logiciels d'analyse des données aidés par intelligence artificielle.

Ce rapport constitue donc un changement réel dans la politique de communication américaine sur les UAP en regard des conclusions antérieures de 1969. Il pose la question d'une présence de phénomènes inconnus et de sécurité, tempérée par le besoin de fiabiliser les observations et données. En revanche, peu de données sont divulguées, voire aucune s'il on se réfère aux vidéos infrarouge déjà publiées. Il n'y a donc pas de diffusion d'informations scientifiques à ce stade, ni aucune déclaration d'intention sur ce sujet, permettant d'étudier des cas comme celui du Nimitz.

¹ Office of the Director of National Intelligence



1°) Objectif : ce rapport sur les UAP (Unidentified Aerial Phenomena) élaboré par l'ODNI avec le Secrétaire à la Défense (le ministre de la défense américain) pour le Congrès américain, a été remis le 25 Juin 2021.

Ce document marque une rupture ; c'est la première évaluation officielle récente par le renseignement américain d'une menace UAP pour la sécurité nationale et de l'avancement des travaux de l'UAP Task Force, conduite par l'US Navy depuis 2020.

2°) Des conclusions partielles : tout en se refusant à trancher sur la nature du phénomène, et en appelant à poursuivre et à fiabiliser la collecte de données, ce rapport montre que certains phénomènes ne peuvent pas s'expliquer en l'état actuel des connaissances scientifiques. Il se réfère à une collecte de données partiellement fiabilisées, sur 144 cas d'UAP, recueillies principalement entre 2019 et 2021- par les militaires de l'US Navy.

Les principaux facteurs limitatifs de la fiabilité sont dus :

- aux procédures standardisées de collecte d'informations qui ne sont appliquées que depuis 2019 pour l'US Navy et novembre 2020 pour l'USAF.
- aux capteurs utilisés qui sont conçus pour des missions opérationnelles et non pour collecter des données sur les UAP.
- à la concentration géographique de certains capteurs de dernière génération autour des zones d'intérêt stratégique US engendrant un potentiel biais statistique (concentration) dans la collecte des données².
- Enfin, au facteur humain qui est aussi limitatif en rendant les témoignages disparates, notamment par les freins psychologiques des pilotes pour témoigner de l'observation de phénomènes jusqu'alors considérés comme sulfureux.

Toutefois, le croisement de données multi capteurs et multi sources, notamment entre radars (donnant distance et la vitesse) et les caméras visible et infrarouge (donnant des informations sur la taille, la forme) a pu être utilisé sur environ 90 cas, fiabilisant davantage les informations extraites³.

3°) Les principales conclusions de ce rapport portent sur l'atteinte à la sécurité des vols militaires et l'atteinte à la sûreté de l'espace aérien.

Suivant le mandat donné à l'ODNI, ce rapport fait le constat préliminaire d'une répétition des observations d'UAP sur les zones militaires d'essais et d'exercice où sont présentes des technologies sophistiquées de défense. Ces observations parfois rapprochées sont génératrices de manoeuvres d'évitement dangereuses

² Ce point constitue néanmoins la reconnaissance d'une apparente distribution anormale des cas autour de ces zones d'essais et d'exercice

³ Le croisement des données infrarouge avec les données radar (distance) est indispensable pour exploiter les vidéos infrarouge, comme SIGMA2 l'a rappelé depuis début 2018, ne pouvant interpréter les vidéos US, justement par l'absence de données complémentaires (distance mesurée par radar, contexte, ...).



(11 cas d'Airmiss déclarés) et remettraient en cause le bon déroulement de certains tests et manœuvres aéronavales.

En outre, ces survols sont évalués comme un risque pour la sûreté de l'espace aérien américain, qu'il s'agisse d'hypothétiques avions espions supposés observer les tests et manœuvres américains ou bien de technologies de rupture indiquant une avance considérable d'une puissance étrangère (russe ? chinoise ? autre ?) sur les technologies américaines.

4°) L'étude des cas a conduit à établir leur classification en 5 causes possibles:

- clutter aéronautique artificiel (débris, ballons,) polluant les observations.
- phénomènes naturels atmosphériques (nuages de glace,..) ou effets de couche thermique générant des effets parasites (radar, infrarouge)
- d'éventuels engins technologiques nationaux (black programs gouvernementaux et industriels)
- engins technologiques étrangers espions (russes, chinois, ou autres ?)
- autre classe : ce qui ne correspond pas aux cas précédents avec un problème de fiabilisation des données.

5°) les principales caractéristiques des cas les plus étonnants concernent la cinématique hors norme avec des vols stationnaires contre le vent durant des durées longues, des accélérations brutales, dans quelques cas, des émissions EM.

6°) Des facteurs de progrès sont proposés pour systématiser les observations, fiabiliser les données et donc les conclusions, notamment sur les cas les plus étonnants :

- généralisation des procédures de recueil aux différents services gouvernementaux en incluant les données de l'aviation civile (FAA) tant dans les procédures normales de contrôle aérien que dans les cas d'anomalies constatées
- perfectionnement des technologies de collecte de données par application des techniques d'analyse de données (data analytics) par intelligence artificielle (machine learning) pour relever les zones de présence d'UAP
- besoin d'un programme de recherche et technologie pour améliorer la qualité et la quantité des données et former les militaires au recueil d'information.

Conclusions et remarques de SIGMA2 sur le rapport :

Ce rapport est assez sommaire. Il est intéressant car c'est le premier. Il rend compte d'un changement radical de communication US sur le sujet UAP : c'est un sujet de sécurité et de sûreté nationale déclaré, alors que depuis 1969, la commission d'enquête de l'USAF (Condon) avait conclu à l'absence de risques dans l'espace aérien US.



C'est donc une réponse à notre première question⁴ : changement de politique de communication aux USA sur les UAP ? Oui, un changement s'opère, principalement sur le thème de la sécurité.

Il atteste de la récupération de nombreuses données depuis 2019 (144 cas) dont une partie a pu être vérifiée et croisée entre plusieurs types de senseurs. Des cas, démontrant des caractéristiques cinématiques hors normes (vitesse, accélération), sont validés.

C'est ainsi une réponse partielle à notre deuxième question : de nouvelles données et base de données sont en cours de construction. Oui, mais.

Ces données sont à fiabiliser dit le Pentagone. Aucune mention d'éventuels échanges de données ou de coopération scientifique n'est faite à ce stade. Aucune donnée nouvelle n'est révélée au public, ni plus ancienne par exemple en lien avec le cas Nimitz (distance d'observation radar ou reconstitution cinématique). Les programmes de recherche sur les UAP, AATIP (Advanced Air Threat Identification program) ou AAWSAP (Advanced Aerospace Weapon Systems Applications Program) ne sont pas évoqués.

On notera en particulier que des cas présentant des traces au sol, des effets de rayonnements EM perturbateurs, des effets d'absence d'interaction avec le milieu ambiant ou de changement de milieu ne sont pas évoqués, à l'exception d'émissions électromagnétiques ponctuelles.

Sur la question HET ? Le sujet n'est pas abordé.

En conclusion, du point de vue de SIGMA2, ce rapport montre donc une prise en compte sérieuse du sujet UAP, avec la mise en place de procédures de recueil de données sur les cas aériens, et une normalisation tant des procédures que du sujet. C'est une avancée.

Cependant, ce rapport préliminaire, comme l'indique le titre, reste centré sur l'évaluation des questions de sécurité et ne donne aucun détail permettant d'évaluer scientifiquement les informations déjà diffusées ou de connaître les recherches en cours.

Il n'y a donc pas de donnée supplémentaire depuis 2018, et cela ne permet pas encore une analyse rigoureuse et scientifique, par des groupes d'études comme SIGMA2, des fameuses vidéos infrarouge qui ont été diffusées. Les reconstitutions des cinématiques inhabituelles, confirmées pourtant par le rapport, ne sont pas davantage fournies en appui des affirmations sur ces cas médiatisés.

A ce stade nous restons donc sur les mêmes interrogations concernant l'exploitation de ces données.

⁴ Voir la note SIGMA2 sur le programme AATIP- Janvier 2018 et la Synthèse du Rapport d'avancement SIGMA2 2021